

## **COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE (CT) MISE EN OEUVRE PAR L'UE DANS LE CADRE DE L'INSTRUMENT EUROPÉEN DE VOISINAGE (IEV)**

**Décision N° C(2015) 9131**

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA  
PÊCHE**

**GROUPEMENT INTREPROFESSIONNEL DES PRODUITS DE LA PÊCHE**

**Appel d'Offres à procédure simplifiée N°03/2023**

**Sélection d'une agence de communication ou société spécialisée en  
communication**

**“ Appui et promotion de l'innovation, de la technologique Blockchain et  
d'économie circulaire dans le secteur de la pêche artisanal ”**

**BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM**

### **CONTEXTE DE LA MISSION**

Dans le cadre du Programme IEV de coopération transfrontalière « Italie-Tunisie 2014-2020 », le Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche (GIPP), bénéficiaire, en partenariat avec 5 autres organismes, a bénéficié d'un financement pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : “ Appui et promotion de l'innovation, de la technologique Blockchain et d'économie circulaire dans le secteur de la pêche artisanal ” BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM.

Le projet BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM a pour objectif de satisfaire les consommateurs et permet aux entreprises de pêche locales italiennes et tunisiennes de garantir la transparence en créant une "BLOCKCHAIN". Le projet créera deux pôles de coopération transfrontalière qui interagissent avec l'objectif commun de développement, d'intégration et de transfert de technologie pour la gestion durable des ressources halieutiques, basé sur un nouveau modèle de développement économique: la Blockchain.

Dans le cadre du groupe de tâches (GT2) relatif à la communication, le Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche (GIPP) souhaite contracter une agence de communication ou société spécialisée en communication qui sera chargée **de la conception et l'édition des supports de communication**. Les frais relatifs à la présente mission seront imputés sur la catégorie de coûts « Services sous-traités ».

Le projet doit se terminer le 31/12/2023, conformément à la convention entre l'Autorité de Gestion Commune du programme (AGC) et le GIPP, signée le 06 septembre 2022.

**Projet cofinancé par l'Union Européenne**



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne



## SECTION I : CONDITIONS DE PARTICIPATION

### Article 01 : Objet du marché

Dans le cadre de la réalisation des activités du projet « Appui et promotion de l'innovation, de la technologique Blockchain et d'économie circulaire dans le secteur de la pêche artisanal » BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM, le GIPP se propose de lancer un **appel d'offres à procédure simplifiée** pour la sélection d'une agence de communication, d'une société spécialisée en communication.

### Article 02 : Financement des prestations

Cette prestation est financée par un don de l'Union Européenne à travers le Cofinancement du projet « BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM » dans le cadre du Programme IEV de coopération transfrontalière « Italie-Tunisie 2014-2020 ». Les frais relatifs à la présente mission seront imputés sur la catégorie de coûts « Coût des services ». Le budget maximal alloué au présent appel d'offres est de cinquante-neuf mille quatre cent dix-huit euros en hors taxe sur la valeur ajoutée.

### Article 03 : Réglementation de l'appel d'offres

La désignation du prestataire sera conduite suite à un appel d'offres à procédure simplifiée selon la réglementation tunisienne de passation des marchés.

### Article 04 : Langue d'établissement de l'offre

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toutes les correspondances et tous documents concernant l'offre, échangés entre le soumissionnaire et le GIPP, seront établies en langue française. Tout document en langue étrangère (Ex : copies des diplômes, attestation de travail etc...).

### Article 05 : Conditions de participation

La participation à cet Appel d'Offres à procédure simplifiée est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales capables de s'y obliger qui présentent les garanties, notamment techniques et financières et les moyens en matériels et en personnels pour la bonne exécution des obligations qui seront faites.

Peuvent participer à cet Appel d'Offres les agences de communication, sociétés spécialisées en communication ou groupement de sociétés.

### Article 06 : Retrait du dossier d'Appel d'Offres

Les soumissionnaires éligibles et intéressés à concourir peuvent retirer le Dossier d'Appel d'Offres au siège du GIPP pendant les jours ouvrables à l'adresse indiquée ci-dessous :

Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche-GIPP

37 Rue du Niger, 1002- Tunis – Tunisie

Ou sur le site web du programme :

[http://www.italietunisie.eu/?option=com\\_content&view=article&id=779&Itemid=210&lang=fr](http://www.italietunisie.eu/?option=com_content&view=article&id=779&Itemid=210&lang=fr)

Ou sur le site du GIPP : [www.gipp.tn](http://www.gipp.tn)

### Article 07 : Dossier d'appel d'offres

Le dossier d'Appel d'Offres à procédure simplifiée comporte les pièces ci-après :

- La soumission, qui constitue l'acte d'engagement, qui doit être remplie et signée par le soumissionnaire



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne



Projet cofinancé par l'Union Européenne

- ou par son mandataire dûment habilité ;
- Les conditions d'appel d'offres (C.A.O), qui doivent être paraphés à chaque page et qui doivent porter le cachet et la signature du soumissionnaire ou de son mandataire dûment habilité ;
  - Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P), qui doit être paraphé à chaque page et qui doit porter le cachet et la signature du soumissionnaire ou de son mandataire dûment habilité ;
  - Les termes de références (T.D.R), qui doivent être paraphés à chaque page et qui doivent porter le cachet et la signature du soumissionnaire ou de son mandataire dûment habilité ;

Dans les cas de divergences éventuelles entre les prescriptions des pièces sus indiquées, l'ordre de priorité énuméré ci-dessus doit être respecté, compte tenu, le cas échéant, des additifs, des modifications ou autres.

#### **Article 08 : Additif au dossier d'Appel d'Offres**

Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements complémentaires à demander ou des doutes sur la signification exacte de certaines parties des documents d'Appel d'Offres à procédure simplifiée, ils devraient en référer par écrit à l'Administration, en français, au plus tard dix (10) jours avant la date limite de réception des offres, en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires.

Si les questions soulevées s'avèrent fondées, elles feront l'objet d'additifs au dossier d'Appel d'Offres qui seront transmis à tous ceux qui ont retiré le DAO du GIPP, cinq (5) jours au plus tard avant la date limite de remise des offres. Aucune réponse ne sera faite à des questions verbales. Ces additifs feront alors partie des documents d'Appel d'Offres.

#### **Article 09 : Connaissance des lieux et des conditions de travail**

Le soumissionnaire déclare avoir pris connaissance des lieux, de la nature et des difficultés des prestations à réaliser. Il déclare également avoir pris connaissance de tous les documents d'appel d'offres et avoir inclus dans ses prix tous les coûts résultant de son appréciation de la nature, de la difficulté des prestations à réaliser, de tous les frais généraux, assurances, bénéfices, aléas qui sont à la charge du soumissionnaire.

Tous les renseignements relatifs aux conditions locales fournis dans les documents d'appel d'offres sont donnés à titre d'information et n'engagent en rien la responsabilité du maître d'ouvrage.

#### **Article 10 : Établissement de l'Offre Financière**

Le marché est à prix global et forfaitaire, **en hors taxes**.

9.1 Le soumissionnaire devra remplir en lettres et en chiffres le prix unitaire figurant dans le cadre du bordereau des prix et détail estimatif.

Ce montant sera porté dans la soumission et fournira le montant définitif du marché.

9.2 Le cadre du bordereau des prix et détail estimatif devra être obligatoirement complet.

9.3 Les prix unitaires en toutes lettres du cadre du bordereau des prix et détail estimatif primeront sur les prix indiqués en chiffres.

9.4 Au cas où le soumissionnaire prévoirait dans son offre un rabais, il doit obligatoirement l'indiquer dans la soumission et au niveau du bordereau des prix- détail estimatif.

#### **Article 11 : Mode de présentation des offres**

Le soumissionnaire par le fait même qu'il soumissionne reconnaît être en mesure de réaliser la mission objet du présent appel d'offres à procédure simplifiée.

Les offres devront être présentées en trois parties distinctes et cachetées dans trois enveloppes comprenant chacune les documents suivants :



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne



Projet cofinancé par l'Union Européenne

### **11.1. Enveloppe extérieure**

L'enveloppe extérieure contient les pièces administratives et les deux enveloppes intérieures distinctes « A » et « B ». Elle portera les références suivantes :

#### **A NE PAS OUVRIR**

### **Appel d'offres à procédure simplifiée N°03/2023 Sélection d'une agence de communication ou société spécialisée en communication BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM**

GIPP-Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche  
37 Rue du Niger, 1002- Tunis – Tunisie

Les documents administratifs à insérer dans cette enveloppe extérieure sont :

- a) Un cautionnement bancaire provisoire original d'un montant égal à deux mille dinars tunisiens (**2000DT**) d'une validité de 90 jours. La non-remise de la caution provisoire entraîne le rejet de l'offre,
- b) Une copie du certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale,
- c) Un extrait du registre des entreprises qui comporte un QR-Code valide ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine, pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie,
- d) Une déclaration sur l'honneur de non-influence, spécifiant l'engagement du soumissionnaire de ne pas avoir fait et de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché et des étapes de son exécution selon le modèle prévu à l'annexe VI.
- e) Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'était pas un agent du GIPP depuis au moins 5 ans. Lorsque le soumissionnaire est une personne morale, la déclaration sur l'honneur doit attester que son propriétaire, son gérant, son responsable commercial et toutes personnes détenant une part égale ou supérieure à 30 % de son capital social n'ont pas été agents du GIPP ou qu'ils ont cessé de l'être depuis au moins cinq ans selon le modèle prévu à l'annexe V.
- f) Le cahier des charges (CAO-CCAP-TDR) paraphé sur toutes les pages, signé, daté et portant le cachet sur la dernière page avec la mention « Lu et approuvé ».

**AVERTISSEMENT** : Le GIPP se réserve le droit de rejeter les offres ne comportant pas la totalité des pièces sus indiquées après relance du GIPP sauf la caution provisoire qui entraîne le rejet automatique de l'offre.

### **11.2. Enveloppe « A » Partie technique** : (A placer dans l'enveloppe extérieure)

L'enveloppe « A » comprendra les documents techniques de l'offre du soumissionnaire :

- Une fiche de renseignement selon le modèle de l'Annexe IV
- Les références du soumissionnaire appuyées avec les justificatifs (contrats, attestation de bonne exécution, PV de réception...).
- Les Curriculum Vitae des experts dédiés dûment rempli, en indiquant l'expérience dans les domaines spécifiés et des attestations de services ou preuves de consultances pertinentes (contrats, attestation de bonne exécution, PV de réception...).

**Projet cofinancé par l'Union Européenne**



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne



**11.3. Enveloppe « B » Partie financière** : (A placer dans l'enveloppe extérieure)

Les documents financiers à insérer dans cette enveloppe intérieure sont :

- a) L'Acte d'engagement (soumission) selon le modèle joint à (Annexe I) du DAO, dûment remplie et signée par le soumissionnaire avec cachet.
- b) Le bordereau des prix (Annexe II) pour l'exécution de la mission en question. Les prix seront donnés en Hors TVA (en dinars tunisien).

**Article 12 : Cautionnement Provisoire**

-Le montant du cautionnement provisoire ou la caution qui la remplace (selon modèle en Annexe III) est fixé à : **2000 Dinars Tunisien** valable **90 jours** à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

-Le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché dans un délai de 20 jours à partir de la notification du contrat.

La caution provisoire sera mise en paiement de plein droit au profit du GIPP, notamment :

- Si le soumissionnaire retenu renonce à son offre durant la durée de sa validité ;
- Si le soumissionnaire retenu refuse de signer le marché ;

et ce, en dédommagement partiel nonobstant tout recours judiciaire, aux fins de faire supporter au titulaire du marché tous les dommages subis par le GIPP (différence de prix, retard, etc.).

**Article 13 : Ouverture des plis, évaluation des offres**

**13-1 Ouverture des offres**

-La commission d'achat interne se réunit pour ouvrir les enveloppes contenant à la fois les offres techniques et financières.

-La séance d'ouverture des offres est publique.

-La commission d'achat interne nommé par le Directeur Général du GIPP au sein du dit projet, se réunit le jour fixé comme date limite de réception des offres et à l'heure indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

-Seuls seront acceptés les plis qui auront été reçus au plus tard à la date et l'heure limite fixées pour la réception des offres.

-Seuls les soumissionnaires ayant retirés le dossier d'appel d'offres ou leurs représentants dûment mandatés, peuvent assister à la séance d'ouverture publique des plis, et ce à la date, l'heure et le lieu indiqués dans l'avis d'appel d'offres à procédure simplifiée.

-Le président de la commission d'achat annonce à voix audible et claire les noms des participants, les montants des offres ainsi que les rabais consentis éventuellement.

-Les candidats présents ne sont pas autorisés à intervenir dans le déroulement des travaux de la commission.

**13-2 Evaluation des offres techniques et financières**

La commission d'achat interne procède comme suit :



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne

Projet cofinancé par l'Union Européenne



**Dans une première étape** à la vérification outre des documents administratifs et du cautionnement provisoire, de la validité des documents constitutifs de l'offre financière, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant, et au classement de toutes les offres financières par ordre croissant.

**Dans une deuxième étape**, la commission d'Evaluation procède à la vérification et à l'examen de l'offre du soumissionnaire et propose de lui attribuer une note technique et une note financière.

**Notation technique :**

Une offre qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de **70 points sur 100** sera rejetée à l'issue de cette étape. Le score technique sera attribué comme suit :

Critère de sélection	Pondération	Note Max
<b>Evaluation de la société</b>		<b>60</b>
<b>Ancienneté</b>		<b>20</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Moins de 05 ans (&lt;=05 ans)</li> <li>Entre 5 et 10 ans (05 &lt;= et &lt;10)</li> <li>Plus de 10 ans (10 ans &lt;)</li> </ul>	00 10 20	20
<b>Références dans des missions de gestion et / ou communication dans le cadre des programmes de coopération transfrontalière : Italie- Tunisie et /ou Bassin maritime Méditerranée</b>		<b>20</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Moins de 3 Références (&lt;3)</li> <li>Entre 3 et 5 Références (3 &lt;= et &lt;5)</li> <li>Supérieur à 5 Références (5 &lt;=)</li> </ul>	00 10 20	20
<b>Référence dans l'élaboration de vidéo dans le cadre de projets de coopération internationale</b>		<b>20</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Moins de 3 Références (&lt;3)</li> <li>Entre 3 et 5 Références (3 &lt;= et &lt;5)</li> <li>Supérieur à 5 Références (5 &lt;=)</li> </ul>	00 10 20	20
<b>Designer graphique</b>		<b>40</b>
<b>Niveau académique</b>		<b>10</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Titulaire d'un diplôme &lt;=Bac+3 en infographie, art, design ou équivalent</li> <li>Titulaire d'un diplôme &gt;Bac+5 en infographie, art, design ou équivalent</li> </ul>	05 10	10
<b>Expérience professionnelle</b>		<b>10</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Moins de 05 ans (&lt; 05 ans)</li> <li>Entre 5 et 10 ans (05 &lt;= et &lt;10)</li> <li>Plus de 10 ans (10 ans &lt;)</li> </ul>	00 05 10	10
<b>Références dans l'élaboration des supports de communication dans le cadre de projet financé par des bailleurs de fonds</b>		<b>20</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Moins de 5 Références (&lt;5)</li> <li>Entre 5 et 10 Références (5 &lt;= et &lt;10)</li> <li>Supérieur à 10 Références (10 &lt;=)</li> </ul>	00 10 20	20

**NB :**

- L'attribution des notes sera basée sur la présentation des pièces justificatives

Projet cofinancé par l'Union Européenne



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne



- L'attribution des notes relatives à l'expérience des experts sera basée sur la date d'obtention du diplôme

**La note technique totale (NT) est la somme de toutes les notes techniques associées à chaque critère. La note technique minimale totale requise est de 70 points/100.**

#### **Notation Financière :**

La commission classe les offres financières d'une façon croissante. Elle attribue la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

$$\text{Note Financière de l'offre (i)} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre (i)}} \times 100$$

i:représente l'offre à évaluer.

#### **Note globale :**

Pour la note globale, qui déterminera le rang des offres, l'évaluation technique sera pondérée avec 70%, l'offre financière avec 30%.

$$\text{Note Globale de l'offre (i)} = \text{Note Technique de l'offre (i)} \times 70\% + \text{Note Financière de l'offre (i)} \times 30\%$$

L'offre ayant obtenue la meilleure note globale, sera considérée l'offre la plus avantageuse technico-financièrement. En cas d'égalité des notes globales de deux ou plusieurs offres, celle ayant obtenue la meilleure note technique, sera considérée l'offre la plus avantageuse.

#### **Article 14 : Conformité des offres**

- Une offre est réputée conforme si elle répond aux conditions et spécifications des cahiers des charges
- Toute offre non conforme aux conditions et spécifications des cahiers des charges ou qui comporte des réserves demeurées non levées est éliminée.
- Un soumissionnaire dont l'offre n'est pas retenue ne peut contester pour quelque motif que ce soit, le bien-fondé de la préférence donnée aux propositions d'un concurrent, ni être indemnisé de ce fait.
- Le GIPP se réserve le droit de ne pas donner suite à l'appel d'offres à procédure simplifiée si elle n'a pas obtenu de propositions qui lui paraissent acceptables. Dans ce cas, l'appel d'offres à procédure simplifiée sera déclaré infructueux et le GIPP en avisera tous les soumissionnaires sans qu'aucun d'eux ne puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

#### **Article 15 : Critères d'élimination**

- Toute offre qui ne respecte pas les présentes conditions d'appel d'offres ou qui contient des réserves, non levées par le soumissionnaire, sera déclarée nulle et non avenue. Les soumissionnaires ne doivent porter aucune modification aux documents proposés.
- Toute offre qui ne comportant pas le cautionnement provisoire est éliminée.

Projet cofinancé par l'Union Européenne



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne



-Toute offre ne comportant pas les documents indiqués dans le cahier des charges malgré la relance du GIPP (le GIPP pourrait relancer le soumissionnaire pour compléter les documents administratifs manquants et ce dans un délai qui sera fixé par le GIPP à l'envoi de relance, à défaut, l'offre de soumissionnaire sera rejetée).

#### **Article 16 : Procédure de passation du marché**

-Le soumissionnaire provisoirement retenu recevra une notification à son adresse officielle mentionnée dans la soumission. Il devra dans les vingt (20) jours qui suivent, remplir toutes les formalités relatives à la passation du marché et en particulier remettre le contrat dûment rempli et signé ;

-Dans le cas où le soumissionnaire n'aurait pas rempli ses obligations, le choix de celui-ci pour exécuter les prestations pourra être simplement annulé sans qu'il ait droit à aucun recours. Le GIPP prendra toutes les dispositions réglementaires à son encontre ;

-Il devra, après signature du marché et conformément aux conditions de celui-ci, prendre toutes dispositions nécessaires pour pouvoir assurer le démarrage de la mission, dès réception de l'ordre de service l'invitant à commencer la mission.

#### **Article 17 : Validité des offres**

-Les soumissionnaires doivent maintenir leurs offres valables pendant 90 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

-Après leur expédition, les soumissions ne peuvent être ni remplacées ni retirées. Les soumissionnaires demeurent engagés par leurs offres pendant une durée de 90 (quatre-vingt-dix) jours à partir du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

-Le GIPP peut demander une prolongation du délai de validité si elle le juge utile. La validité du cautionnement de soumission sera prolongée autant qu'il sera nécessaire. Durant ce délai, le GIPP n'acceptera aucune contre-offre et ignorera tout motif évoqué par le soumissionnaire qui l'aurait proposée.

Lu et approuvé par le soumissionnaire

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du soumissionnaire

**Projet cofinancé par l'Union Européenne**



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne





## **SECTION II : Cahier des Clauses Administratives Particulières**

### **Article 01 : Objet de l'Appel d'Offres**

La mission objet des présents TDR est d'assurer la communication du projet sous la supervision du coordinateur du projet. Le prestataire sera en charge de soutenir le GIPP dans la mise en œuvre des activités de communication afin d'assurer la visibilité des activités et des résultats du projet.

### **Article 02 : Cadre réglementaire**

Le présent marché est soumis à l'ensemble des textes législatifs, administratifs et techniques en vigueur en Tunisie et notamment :

- Au décret N° 2014-1039 du 13 Mars 2014 tel que complété et modifié par les textes subséquents portant la réglementation en vigueur applicable aux marchés publics
- au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics d'études approuvé par arrêté de Monsieur le premier ministre le 11 Octobre 1994, en ce qui concerne tous les articles non abrogés par les décrets susvisés ou par la présente convention.

[http://www.marchespublics.gov.tn/onmp/upload/documents/CCAG\\_Etudes.pdf](http://www.marchespublics.gov.tn/onmp/upload/documents/CCAG_Etudes.pdf)

- Domaine social et sanitaire ;
- Domaine fiscal.

- Aux règles de l'Art et aux normes en vigueur.

### **Article 03 : Pièces contractuelles**

La mission faisant l'objet du présent marché sera exécutée conformément aux clauses et conditions des documents ci-après:

- I. La soumission qui constitue l'acte d'engagement.
- II. Le bordereau des prix.
- III. Les conditions d'appel d'offres.
- IV. Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P).
- V. Les termes de références (T.D.R).

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du contrat, l'ordre de priorité est celui énuméré précédemment.

### **Article 04 : Caractère des prix**

Les prix cités dans le bordereau des prix, joint en annexe, sont réputés fermes.

Le présent marché est passé sur bordereau des prix forfaitaires. Les prix unitaires du présent marché sont des prix forfaitaires. Ils comprennent toutes les dépenses du titulaire du marché sans exception en vue de réaliser la totalité des prestations prévues au présent marché, le bénéfice ainsi que tous droits, impôts, frais généraux, faux frais et d'une façon générale toutes les dépenses et toutes les sujétions qui sont la conséquence nécessaire, directe et indirecte à la réalisation de l'ensemble de l'étude objet du présent marché.

### **Article 05 : Délais de réalisation de la prestation**

La prestation des services du présent Appel d'Offres commence à partir de la date de notification de l'Ordre de Service au titulaire du marché retenu et prendra fin à la clôture du projet BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM (initialement prévu pour le 31/12//2023 sauf dérogation de l'autorité de gestion du programme).

### **Article 06 : Mode de règlement des prestations**

Projet cofinancé par l'Union Européenne



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne



Les paiements se feront en HTVA, contre la présentation de facture en quatre exemplaires originaux, par virement au compte bancaire indiqué dans l'Acte d'engagement (soumission).

Le règlement du montant sera effectué sur la base des livrables approuvés par la GIPP, suite à la réception d'une facture accompagnée des bons de livraison y afférents.

#### **Article 07 : Cautionnement définitif**

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant initial du présent marché.

Il doit être valable jusqu'à quatre mois après l'approbation définitive des livrables.

Il doit être constitué selon le modèle prévu par la réglementation dans un délai de vingt (20) jours, à partir de la date de la notification du marché et établi sous forme de garantie émanant d'un établissement bancaire agréé.

#### **Article 08. Restitution du cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif ou son reliquat est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace devient caduque, à condition que le titulaire du marché se soit acquitté de toutes ses obligations et ce après expiration d'un délai de quatre mois à compter de la date de l'approbation définitive des livrables.

#### **Article 09 : Règlement des litiges**

Les différends qui pourraient survenir dans l'interprétation et l'application du contrat et tout litige subsistant seront réglés entre les parties à l'amiable. A défaut, le litige sera réglé par les tribunaux compétents de Tunis. Le droit applicable sera le droit Tunisien.

#### **Article 10 : Arrêt des prestations**

L'IGPP se réserve le droit de se limiter à une phase quelconque ou d'arrêter les prestations à n'importe quelle phase sans que le titulaire du marché ne puisse se prévaloir d'aucun droit, d'indemnisation ou de rémunération, et ce par simple préavis écrit.

Toutefois, L'IGPP règlera au titulaire du marché la totalité des sommes dues à la date de l'arrêt. Le paiement ne tiendra compte que des prestations de la dernière mission réalisée conformément au Sous Détail de Prix, et dans ce cas le titulaire du marché est tenu de présenter à L'IGPP les justificatifs nécessaires.

#### **Article 11 : Résiliation**

Outre les cas de résiliation prévus par la réglementation, le contrat sera résilié **au tort du titulaire du marché** en cas de manquements graves à ses obligations contractuelles, après mise en demeure visant et rappelant le présent article, le GIPP se réserve le droit de résilier le contrat sans indemnisation en totalité ou en partie.

#### **Article 12 : Entrée en vigueur du marché**

Le présent marché entre en vigueur après sa signature par le Directeur Général du GIPP.

#### **Article 13 : Frais d'enregistrement**

Les droits d'enregistrement du présent contrat seront à la charge du titulaire du marché conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi de finances 2022 ainsi que la note commune 09/2022 ou tout document qui y dérogent.

Lu et approuvé par le soumissionnaire

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du soumissionnaire

**Projet cofinancé par l'Union Européenne**



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne



## Section III : Termes de référence

### Article 01 : Préambule

Le présent appel d'offres s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet " Appui et promotion de l'innovation, de la technologique Blockchain et d'économie circulaire dans le secteur de la pêche artisanal " - BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM.

Le projet sera exécuté par le Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche (GIPP) en collaboration avec l'ensemble des partenaires (Distretto della Pesca e Crescita Blu - District de pêche et de croissance bleue, So.Gest Ambiente - So.Gest Environnement, SQLI Services, Comune di Mazara del Vallo - Municipalité Mazara del Vallo, CerMed S.a.r.l.).

Dans le cadre de ce projet, le Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche (GIPP) compte faire appel aux services d'une agence de communication ou société spécialisée en communication pour la mission de gestion des activités de communication dans le cadre du projet.

Le GIPP est la personne morale pour le compte de laquelle est réalisée cette prestation. Elle sera désignée par le terme « Maître d'ouvrage ».

La mission objet de ces termes de référence sera confiée par le GIPP à une personne morale. L'agence de communication, société spécialisée en communication ou groupement de société chargé de réaliser la présente mission sera désigné par le terme « Prestataire ».

### Article 02 : Objet de la mission

L'objectif principal de la mission est la préparation et l'appui de la mise en œuvre des actions proposées de la stratégie de communication/visibilité du projet, l'élaboration des supports de communication, le suivi et l'évaluation périodique ainsi que la gestion de la communication digitale et média du projet.

### Article 03 : Consistance des prestations demandées

Sous la supervision du coordinateur du projet, l'agence / Société spécialisée aura pour tâches principales de :

1. **Concevoir** et produire les supports de communication Multimédia du projet BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM (Photos de haute qualité, Vidéos de présentation des résultats du projet, vidéos des événements réalisés, etc.) ;
2. **Concevoir** et produire les supports de communication du projet BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM (Dépliant, Roll Up, porte document, bloc note et stylo).
3. **Concevoir** et produire les supports de formation du projet BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM (support de formation, visibilité des pêcheurs).

### Article 04 : livrables attendus

Livrable	Quantité	Caractéristique technique
<b>Multimédia</b>		
Reportage photo et vidéo des événements réalisés par l'IGPP dans le cadre du projet	4	-Un reportage vidéo HD de chaque événement -Un reportage photos d'au moins 100 photos de chaque événement

Projet cofinancé par l'Union Européenne



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne



		-Un live streaming de chaque événement
Vidéos de dissémination des résultats des activités	2	-2 à 5 minutes -Résolution : 1080p (1920×1080) -Voix off -Sous titrage en deux langues (italien et français)
Vidéo témoignage	2	-De 2 à 5 minutes -Résolution : 1080p (1920×1080) -Sous titrage en deux langues (italien et français)
Conception et développement des Vidéos de sensibilisation en motion design	2	-2 à 5 minutes -Voix off -Sous titrage en deux langues (italien et français)
Gestion des réseaux sociaux	Forfait	Gestion des réseaux sociaux (contenu, réponses et réactions, promotion, etc.).
<b>Production de support de communication projet</b>		
Dépliants (projet)	1000	Conception et Impression en quadrichromie Format fermé : 10 * 21 cm Deux plis Format ouvert : 21 * 30 cm Papier couché 170 gr 4 couleurs
Affiches	10	Conception et Impression en quadrichromie Format ouvert : 50 * 80 cm Papier : couché 300 gr Impression : Quadri Recto pelliculage Mat Recto
Roll Up	10	Conception et Impression en quadrichromie, s'enroule complètement Avec structure en aluminium et un sac de transport matelassé inclus H : 200cm L : 85cm
Porte documents	1000	Conception et Impression en quadrichromie Format fermé : 22,5/32 avec rabat Logo projet (personnalisé).
Sac	1000	Sac en tissu multi beige, sérigraphie 4 couleurs, dimensions : 42 x 37 cm, Logo projet (personnalisé).

Projet cofinancé par l'Union Européenne



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne



Bloc note	1000	Note book format A5 personnalisé avec couverture en simili cuir, Marquage : sérigraphie ou impression numérique.
Stylo	1000	Stylo métal gravure ou sérigraphie avec le logo projet (personnalisé).
Clé USB	200	USB Flash Driver Recycle, 16 GB avec boîte à Flash, Gravure laser avec le logo du projet (personnalisé).
Stickers Equipement et fourniture	200	Autocollant vinyle résistant à l'eau
Proof reading et mise en page des livrables du projet (unité : page)	150	Revu du texte et mise en page des livrables au format Ebook.
<b>Formation / assistance</b>		
Mode opératoire destiné aux pêcheurs (livret)	2000	Format ouvert : A4 Format fermé : A5 Nombre de page : 20 Recto verso Avec couverture Résistant à l'eau
Blouse imperméable	100	gravure ou sérigraphie avec logo du projet et du bailleur de fonds
Sac large de transport petits matériels de pêche imperméable multi poches	40	gravure ou sérigraphie avec logo du projet et du bailleur de fonds
Dossard	100	gravure ou sérigraphie avec logo du projet et du bailleur de fonds
Caisse isotherme (Glacière)	80	Capacité : supérieur 45 litres Matériel : Polyester gravure ou sérigraphie avec logo du projet et du bailleur de fonds

Projet cofinancé par l'Union Européenne



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne



**Article 05 : Délai de réalisation de la mission**

La prestation des Services du présent Appel d'Offres commence à partir de la date de notification de l'Ordre de Service au titulaire du marché retenu et prendra fin à la clôture du projet BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM (initialement prévu pour le 31/12//2023 sauf dérogation du l'autorité de gestion du programme).

**Article 06 : Propriété des supports de communication documentaires et promotionnels**

L'ensemble des travaux imprimés sont la propriété exclusive de la GIPP, à cet égard, le soumissionnaire s'engage à ne pas exploiter les fichiers à imprimer pour propre compte, néanmoins, le soumissionnaire peut les intégrer uniquement dans la liste de référence de sa société.

Le soumissionnaire n'a le droit d'insérer sa signature sur les supports de communication de la GIPP qu'après une demande écrite à cet effet et après l'accord du coordinateur du projet.

Le soumissionnaire s'engage à livrer à la GIPP toutes les images (en haute définition) et les fonds d'images utilisés dans tous les produits conçus ainsi que toutes les créations sous différents formats exploitables : Psd, eps, pdf ...

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du soumissionnaire



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne

**Projet cofinancé par l'Union Européenne**



## Annexe I : Soumission

Je soussigné .....  
agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la  
société..... Adhérent à la CNSS  
N°..... Enregistrée au registre national des entreprises sous  
le N°..... faisant élection de domicile à .....

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres à procédure simplifiée **N°03/2023** la sélection  
d'une agence de communication ou société spécialisée en communication dans le cadre du projet " *Appui et  
promotion de l'innovation, de la technologique Blockchain et d'économie circulaire dans le secteur de la  
pêche artisanal* " : « BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM » M'engage et me soumet à exécuter les dites  
prestations conformément aux clauses du marché et moyennant les prix fermes et non révisables établis par  
moi-même pour chaque unité dans les formulaires des prix après avoir apprécié à mon point de vue et sous  
ma propre responsabilité la nature et l'importance des acquisitions dont j'ai arrêté le montant à la somme de  
(en chiffres et en lettres):

Montant en HTVA en Chiffre : .....

Montant en HTVA en Lettre : .....

- M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations dans les conditions prévues au  
marché et dans les délais prescrits dans le cahier des charges administratives.
- M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de quatre-vingt-dix jours  
(90) à partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.
- M'engage à reconnaître que le Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche n'est  
pas tenu de retenir la soumission la moins disante, et qu'elle garde par ailleurs la possibilité de déclarer  
l'appel d'offres à procédure simplifiée non concluant et que je ne peux pas prétendre à être indemnisé de  
ce fait.
- Déclare que sous peine de réalisation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la société  
pour le compte de laquelle j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe pas et que ladite  
Société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du soumissionnaire



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne



Projet cofinancé par l'Union Européenne

## Annexe II : Bordereau des prix

Livrable	Quantité	Prix unitaire	Prix total
<b>Multimédia</b>			
Reportage photo et vidéo des événements réalisés par l'IGPP dans le cadre du projet	4		
Vidéos de dissémination des résultats des activités	2		
Vidéo témoignage	2		
Conception et développement des Vidéos de sensibilisation en motion design	2		
Gestion des réseaux sociaux	Forfait		
<b>Production de support de communication projet</b>			
Dépliants (projet)	1000		
Affiches	10		
Roll Up	10		
Porte documents	1000		
Sac	1000		
Bloc note	1000		
Stylo	1000		
Clé USB	200		
Stickers Equipement et fourniture	200		
Proof reading et mise en page des livrables du projet (unité : page)	150		
<b>Formation / assistance</b>			
Mode opératoire destiné aux pêcheurs	2000		
Blouse imperméable	100		
Sac imperméable	40		
Dossard	100		

Projet cofinancé par l'Union Européenne



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne





Caisse isotherme	80		
<b>Total HTVA</b>			

Arrêté le présent bordereau en HTVA à la somme de (en toute lettre) : .....

.....

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du soumissionnaire

**Projet cofinancé par l'Union Européenne**



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne



## Annexe III: Modèle d'engagement d'une caution personnelle et solidaire

(À produire au lieu et place du cautionnement provisoire)

Je soussigné (ou nous soussignés) (1) .....

Agissant en qualité de (2) .....

❶ Certifié – (Certifions) que (3).....

a été agréé par le Ministre des Finances en application de l'article 113 du décret 2014 – 1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que cet agrément n'a pas été révoqué, que (3).....a constitué entre les mains du Trésorier Général de Tunisie suivant récépissé n°.....en date du .....le cautionnement fixe de Cinq Mille Dinars (5000 Dinars) prévu par l'article 113 du Décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

❷ Déclare me – (Déclarons nous), porter caution personnelle et solidaire (4).....

Domicilié à (5).....

Au titre du montant de cautionnement provisoire pour participer à ..... publié en date du .....par le GIPP et relatif à .....

Le montant du dit cautionnement provisoire s'élève à ..... (en toutes lettres) et à .....Dinars (en chiffres).

❸ M'engage (nous nous engageons) solidairement à effectuer le versement du montant garanti susvisée et dont le soumissionnaire serait débiteur au titre de ..... et ce, à la première demande écrite de l'administration sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

Le présent cautionnement est valable pour une durée de .....jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Fait à ....., le .....

(1) Nom (s) et prénom (s) du (des) signature(s)

(2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant

(3) Raison sociale de l'établissement garant

(4) Nom du soumissionnaire (personne physique) ou raison sociale du soumissionnaire (personne morale)

(5) Adresse du soumissionnaire

Projet cofinancé par l'Union Européenne



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne



## Annexe IV : Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire

Nom ou raison sociale : .....

Adresse/Siège Social : .....

Téléphone : .....

Fax : .....

Adresse email : .....

Matricule Fiscale : .....

Numéro du compte bancaire: .....

Banque : .....

Enregistrement au registre national des entreprises Sous le n° .....

Personne, bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom et prénom).....

.....

.....

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du soumissionnaire



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne

Projet cofinancé par l'Union Européenne



## **Annexe V : Déclaration sur l'honneur de ne pas être agent public**

Je soussigné (nom, prénom et fonction).....

Représentant de la société (nom et adresse).....

Enregistrée au registre national des entreprises sous le n°..... Faisant  
élection de domicile à (adresse complète).....

Ci-après dénommé "**le soumissionnaire**" pour appel d'offres à procédure simplifiée **N°03/2023** relatif à la sélection d'une agence de communication ou société spécialisée en communication dans le cadre du projet "*Appui et promotion de l'innovation, de la technologique Blockchain et d'économie circulaire dans le secteur de la pêche artisanal*": « BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM»

Déclare sur l'honneur que le propriétaire, le gérant, le responsable commercial et toutes personnes détenant une part égale ou supérieure à 30 % du capital social de la société n'ont pas été un agent public au sein du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche ou du Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du soumissionnaire



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne

**Projet cofinancé par l'Union Européenne**



## Annexe VI: Déclaration sur l'honneur de non influence

Je soussigné (nom, prénom et fonction).....

Représentant de la société (dénomination).....

.....

Enregistrée au registre national des entreprises sous le n°..... Faisant

élection de domicile à (adresse complète).....

.....

Ci-après dénommé "**le soumissionnaire**" pour appel d'offres à procédure simplifiée **N°03/2023** relatif à la sélection d'une agence de communication ou société spécialisée en communication dans le cadre du projet " *Appui et promotion de l'innovation, de la technologique Blockchain et d'économie circulaire dans le secteur de la pêche artisanal* ": « BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM ».

Déclare sur l'honneur, de n'avoir pas fait, et m'engage de ne pas faire par moi-même, ou par personne interposées des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché ou sur les différentes étapes de sa réalisation.

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du soumissionnaire



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne



Projet cofinancé par l'Union Européenne

### Annexe C : Liste détaillée des références de l'expert en relation avec la mission

Nom/prénom :	
Diplôme universitaire :	
Nombre d'année d'expérience générale :	

### Références dans l'élaboration des supports de communication dans le cadre de projet financé par des bailleurs de fonds

Intitulé de la mission	Client	Intitulé du Projet	Bailleur de fonds	Références de pièces justificatives

NB : Cette liste doit être accompagnée par les diplômes et le curriculum vitae signés par le candidat ainsi que les pièces justificatives nécessaires pour les études ou missions réalisés.

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du soumissionnaire

Projet cofinancé par l'Union Européenne



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne



## Annexe C : Liste détaillée des références de la société / agence en relation avec la mission

Références dans des missions de gestion et / ou communication dans le cadre des programmes de coopération transfrontalière : Italie- Tunisie et /ou Bassin maritime Méditerranée

Intitulé de la mission	Client	Intitulé du Projet	Bailleur de fonds	Références de pièces justificatives

Référence dans l'élaboration de vidéo dans le cadre de projets de coopération internationale

Intitulé de la mission	Client	Intitulé du Projet	Bailleur de fonds	Références de pièces justificatives

NB : Cette liste doit être accompagnée par les pièces justificatives nécessaires pour les missions réalisées.

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du soumissionnaire

Projet cofinancé par l'Union Européenne



Projet cofinancé par  
l'Union Européenne

